

	COMPTE RENDU DE REUNION	Date : Jeudi 11 juin 2026
	SERVICE : CONSEIL DE VIE SOCIALE	Numéro du compte rendu : 3
		Rapporteur : Audrey PITHON

ÉTAIENT PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement en pièce-jointe.

A l'ordre du jour :

- 1 - Présentation des nouveaux membres
- 2 – Retour sur l'évaluation externe
- 3 – Nouveaux tarifs au 01/05/2026
- 4 – Cagnotte « Yapla »
- 5 – Période d'été
- 6 – Questionnement éthique
- 7 - Questions diverses

1 – Présentation des nouveaux membres

Pour faire suite à l'appel à candidatures de mars dernier, nous avons le plaisir d'accueillir pour cette nouvelle réunion CVS :

Membres « familles » :

- Mr JACQUART Jean-Michel, époux de Mme JACQUART Jacqueline, résidente sur le quartier de l'Instant.
- Mme OGER Sylvie, fille de Mme COSNEAU Danielle, résidente sur le quartier des Alizés.
- Mme SUPIOT Marie-Thérèse, fille de Mme SUPIOT Marie-Thérèse sur le quartier du Soleil Levant et de Mr SUPIOT Xavier sur le quartier des Alizés.
- Absence excusée de Mr BRIN Patrice, fils de Mme BRIN Marie-Ange, quartier de la Source.

Membres « résidents » :

- Mme BENESTEAU Jacqueline et Mr BENESTEAU Bernard.
- Mme JOYER Annick.

Membres « salariés » :

- Mme ROSCO Falone, présente et suppléante de Mr HARPIN Emmanuel.
- Mme TOQUE Christelle, présente et suppléante de Mme CHENE Manon.

Vous trouverez la liste mise à jour sur notre site internet ainsi que les comptes-rendus des réunions mais aussi au sein de l'établissement (à l'entrée et en salle d'activités).

Mr Jean-François POIRIER, Directeur, rappelle le rôle et les fonctions du Conseil de Vie Sociale (cf. récapitulatif en pièce-jointe de ce compte-rendu).

2 – Retour sur l'évaluation externe

Mr Poirier explique que l'évaluation externe est un **contrôle réalisé par un organisme indépendant**, tous les 4 ans, pour vérifier la **qualité de l'accompagnement** proposé en EHPAD. Elle permet de :

- **Mesurer le respect des droits** des résidents,
- **Vérifier la qualité des soins et du cadre de vie**,
- Identifier des **axes d'amélioration**.

Nous avons vécu celle-ci le 23, 24 et 25 mars dernier. 154 critères sont examinés. Cette évaluation s'appuie sur un référentiel interprofessionnel et prend en compte les points de vue des résidents, des professionnels et de l'établissement. Le CVS a également été interrogé durant environ une heure pour connaître la place du CVS dans l'établissement, en toute bienveillance avec une notation de 1 à 4.

Mr Poirier rappelle que c'est une évaluation et non une certification. Les résultats sont transmis à l'**ARS** et affiché au sein de l'établissement et servent à renforcer la qualité des services proposés. Si certains objectifs ne sont pas atteints, nous travaillerons dessus avec un plan d'action sur les 4 années à venir, cela ne met pas en péril l'établissement.

Mr Poirier informe que celle-ci s'est bien passée et que nous avons reçu les premiers résultats pour avis, un rapport de 175 pages que nous avons validé. **La note proposée est de 3,7/4**, ce qui est très bien et qui est surtout la récompense du travail réalisé au quotidien par nos professionnels. Nous attendons donc maintenant le rapport final pour publication.

3 – Nouveaux tarifs au 01/05/2026

M. Jean-François POIRIER rappelle à tout le monde le financement d'un EHPAD. Trois budgets différents :

- **Partie Hébergement payée par les résidents**
Cette partie est faite pour payer « les murs » de l'établissement ainsi que le service dit hôtelier (lingerie, hygiènes des locaux, cuisine).
- **Partie Dépendance financée par le département en fonction du taux de dépendance dans l'EHPAD**
Cette partie est faite pour payer une partie des aides-soignantes et du matériels tels que les fauteuils, rails ...
- **Partie Soins payée par l'ARS**
Cette partie est faite pour payer les infirmières, les médecins, une partie des aides-soignantes et tout ce qui est prise en charge soignante (médicaments, fournitures médicales ...).

Étant une Association, le but est d'équilibrer les budgets et de faire peu de bénéfice. Il est tout de même important d'en faire un peu pour pouvoir investir dans du nouveau matériel, entretenir les locaux et ainsi rester attractif pour les résidents comme pour les salariés.

Au 1^{er} juillet 2025, plusieurs départements, dont le nôtre, test un nouveau mode de financement en fusionnant les parties dépendance et soins. Cela facilitera la répartition des charges. Cette section sera versée par l'ARS.

Ainsi, au 01/05/2026, il n'y a pas d'augmentation, vous trouverez en pièce-jointe l'arrêté « Prix de journée » que vous retrouvez également à l'entrée de l'EHPAD Notre Dame de Bon Secours. Le prix à la journée pour les accueils permanents et temporaires est donc de 78,75 euros par jour. Un document des tarifs globaux est affiché à l'entrée de l'Ehpad et publié sur notre site internet.

4 – Cagnotte YAPLA

Audrey, assistante de direction, présente le projet de mise en place d'une campagne de dons. Cette initiative avait déjà fait l'objet d'échanges préalables et une cagnotte a été créée via la plateforme Yapla. Cette plateforme sécurisée, spécialement conçue pour les associations et partenaire du Crédit Agricole, permet de collecter des dons de manière simple, gratuite et entièrement sécurisée.

L'objectif de cette campagne est de soutenir le quotidien des résidents et de contribuer à l'amélioration de leurs espaces de vie. Dans un premier temps, la campagne a été diffusée auprès des entreprises locales ainsi qu'aux différents partenaires avec lesquels l'établissement travaille. Elle sera prochainement adressée aux familles.

Les donateurs pourront participer à hauteur du montant de leur choix. Après chaque don, un reçu fiscal sera automatiquement envoyé par courrier électronique, permettant aux donateurs de bénéficier des avantages fiscaux correspondants lors de leur prochaine déclaration d'impôts.

Si cette campagne rencontre le succès attendu, une communication sera réalisée auprès des donateurs, par courriel et via les réseaux sociaux de l'établissement, afin de présenter les actions et améliorations rendues possibles grâce aux fonds récoltés. Cette démarche vise à valoriser l'utilité concrète des dons effectués.

5 – Période d'été

En ce qui concerne les plannings du personnel et les congés d'été, comme chaque année, nous pouvons compter sur le soutien des jeunes du Pin en Mauges pour les postes d'agents hôteliers. Pour les postes en soins, Matilde, Infirmière coordinatrice, précise que nous accueillerons 9 jeunes filles dont la plupart sont en études d'infirmière. Ces jeunes remplaçants sont motivés, beaucoup d'entre eux poursuivent des carrières dans le secteur sanitaire et social ou ont une sensibilité particulière envers les personnes âgées. À ce jour, les effectifs prévus sont complets sur le papier. Ce système peut vite être désorganisé en cas d'arrêts de travail (comme dans toutes organisations).

6 – Questionnement éthique

Pour rappel, les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) indiquent qu'un déploiement d'une démarche de questionnement éthique est à réaliser au sein des établissements.

Le questionnement éthique vise à faciliter une réflexion dans des situations où il existe un ou plusieurs conflits de valeurs. Ces conflits peuvent surgir :

- entre résident(s) et professionnels,
- entre proches et équipe,
- entre professionnels (difficultés de positionnement d'une partie de l'équipe),
- entre résidents (rejet d'un patient par un groupe par exemple),
- entre deux principes de droit : lorsque deux règles ou principes de droits entrent en contradiction,
- entre droit et contraintes organisationnelles.

Pour ce faire, l'Association a décidé de créer une commission éthique avec des professionnels de

l'EHPAD et de l'Institut mais aussi avec des non professionnels. Celle-ci est en cours de constitution juridique pour définir le cadre de celle-ci.

Après avoir réalisé une formation à ce sujet, Mr Poirier pense que cette commission est vraiment utile, cela permet d'avoir différents regards, de prendre du recul parfois, d'analyser une situation sur différents angles auxquels nous n'aurions pas forcément pensé. Le fait que cette commission soit avec les deux établissements réunis, cela sera encore plus enrichissant.

Mr Poirier expose un exemple de questionnement éthique dont nous avons dû faire face dernièrement : un résident dont le fils est décédé, les petits enfants ne souhaitent pas que le résident en question soit informé de ce décès. Que faire ? Nous avons respecté le choix familial. Un membre famille indique que cela implique que les professionnels mentent au résident, un autre membre pense que cela doit rester dans l'intimité de la famille ... Toutes les opinions sont possibles et le questionnement éthique ne trouvera pas forcément une réponse mais aidera à analyser une situation sous l'ensemble des ses angles et donner un avis.

7 – Questions diverses

➤ Départ en retraite du directeur

Mr Poirier informe qu'il part en retraite le 01/04/2027 et ce n'est pas un « poisson d'avril ».

Sa remplaçante arrivera prochainement, à savoir le 01/09 prochain, âgée de cinquante ans, Mme Emmanuelle CLAUDE est en reconversion professionnelle. Bien qu'elle ne dispose pas d'une longue expérience dans le secteur de la santé, son parcours est particulièrement intéressant. Titulaire d'un diplôme en management et issue d'une école de commerce, elle a ensuite repris des études spécialisées en management dans le domaine de la santé.

Son parcours professionnel comprend notamment des fonctions de DRH chez Decathlon, puis des postes de direction générale en Pologne et en Côte d'Ivoire.

Le recrutement a été mené par un cabinet spécialisé selon plusieurs étapes :

- 129 candidatures reçues ;
- 11 candidatures retenues après un entretien téléphonique avec le cabinet ;
- 7 candidates reçues en entretien physique ;
- 4 candidates sélectionnées pour un entretien avec M. Poirier et des membres du Conseil d'Administration ;
- 2 finalistes rencontrées par les cadres de l'Institut et de l'EHPAD.

À l'issue du processus, Mme CLAUDE a été retenue à l'unanimité. M. Poirier indique par ailleurs qu'il restera en poste jusqu'au 1er avril 2027, pour aider à la préparation de la certification de l'Institut mais aussi pour la refonte du projet associatif (y compris des statuts).

➤ Comptes de fin d'année

Les comptes de l'association seront soumis à validation lors de la prochaine Assemblée Générale prévue en septembre. Ils seront ensuite présentés aux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Il est également rappelé par Mr Poirier que près de 80 % des EHPAD en France sont aujourd'hui en situation déficitaire, avec un déficit moyen estimé à environ 280 000 euros par établissement.

L'association a la chance d'avoir en son sein, un établissement médico-social ainsi qu'un établissement sanitaire spécialisé en psychiatrie. Dans un contexte où la santé mentale constitue une priorité nationale, ces activités bénéficient de financements plus favorables, ce qui contribue à l'équilibre global du budget associatif.

➤ Vol

Un des membres famille demande si les vols sont toujours d'actualités à la suite du mail reçu courant avril 2026.

Mr Poirier indique qu'il y a eu 3 réclamations réalisées, que depuis la communication sur ce sujet, nous n'avons pas connaissance de nouvelles disparitions et cela concernait notamment l'argent liquide.

Nous ne sommes pas en mesure de déterminer précisément les circonstances de ces situations (qui, comment et quand). Néanmoins, ces événements nous ont conduit à renforcer la prévention et la vigilance au sein de l'établissement. Nous avons envoyé un mail aux familles pour demander d'être particulièrement attentifs et de relayer, lorsque cela est pertinent, les bonnes pratiques auprès des résidents et de leurs proches :

- Limiter la quantité d'argent liquide conservée dans les chambres
- Éviter de laisser des objets de valeur ou à forte valeur sentimentale

Il est préconisé de continuer ces vigilances.

➤ Linge de toilette

Pour votre information, dans le cadre de l'évolution législative, l'établissement assurera désormais directement la fourniture du linge de toilette pour les résidents (grandes serviettes, petites serviettes, gants de toilette ainsi que les serviettes de table). Cela a été mise en place en test sur le quartier des Alizés. Les familles ont reçu un mail afin de reprendre le linge de toilette de leur parent et nous fournissons désormais celui-ci. Christelle, aide-soignante du quartier des Alizés, précise que cela fonctionne bien. La mise en place peut un peu perturber les résidents et leurs habitudes d'avoir leur propre linge de toilette mais maintenant tout se passe bien.

Audrey indique que nous sommes dans l'attente des dernières livraisons mais que la mise en place dans les trois autres quartiers se fera très prochainement. Le moment venu, un mail sera envoyé aux familles pour ce faire.

➤ Radiateur dans la salle de bain

Un résident signale l'absence de radiateur dans sa salle de bain. Il indique que, durant les périodes hivernales, la température peut rendre la prise de douche inconfortable.

Afin d'améliorer son confort, le résident avait apporté un radiateur électrique personnel. Toutefois, pour des raisons de sécurité, l'utilisation de cet appareil a été interdite par l'établissement, notamment en raison des risques liés à la présence d'un équipement électrique à proximité d'un point d'eau.

Le résident s'interroge donc sur les alternatives qui pourraient être proposées afin d'améliorer le confort thermique lors de la toilette. En réponse, il avait été proposé, lorsque cela est souhaité et compatible avec l'organisation de l'établissement, d'utiliser la salle de bain commune équipée d'une baignoire et offrant un meilleur confort thermique.

➤ Kermesse

La kermesse de l'EHPAD a eu lieu le vendredi 5 juin dernier dans le parc de l'Ehpad. Ce fut encore un succès et la nouveauté de cette année, à savoir la calèche, a été très appréciée. Les résidents étaient ravis et certains n'étaient pas pressés de rentrer. Petit bémol sur le manque de familles, bénévoles et salariés qui a rendu un peu compliqué celle-ci. En effet, le fait de le faire dans le parc d'établissement est super mais nous nous apercevons qu'il faudrait presque du 1 pour 1 en accompagnement.

Après discussion, il est proposé d'envoyer un mail en début d'année avec l'ensemble des gros événements proposés par l'Ehpad afin que les familles bloquent celles-ci dans leurs agendas.

Un des membres salariés propose qu'un barnum reste en permanence dans le parc afin de pouvoir plus l'utiliser l'été. A voir si cela est possible car l'accès est pour tous, y compris habitants du Pin-en-Mauges. Cette possibilité va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

La prochaine réunion CVS aura lieu le mardi 22 septembre 2026 à 15h30.

Jean-François POIRIER
Directeur



CONSEIL DE VIE SOCIALE : APPEL A CANDIDATURES

Le conseil de vie sociale est une instance créée par la loi du 2 janvier 2002 pour les établissements du secteur social et médico-social dont l'objectif est de favoriser l'expression et la participation des résidents et de leurs familles à la vie de la structure. Son rôle est consultatif.

Celle-ci permet de :

- Réunir les acteurs de la vie au sein de l'EHPAD ;
- Donner son avis ;
- Faire des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : s'exprimer sur la vie quotidienne de l'établissement, l'organisation, les animations, les projets, la qualité de l'accompagnement ou toute autre question collective.

Qui compose les membres du C.V.S ?

- Des résidents,
- Des représentants de familles,
- Des représentants du personnel,
- Des représentants de l'organisme gestionnaire,
- Et de la direction de l'établissement.

Rôles des membres ?

Les membres sont les interlocuteurs privilégiés pour l'ensemble des résidents et/ou des familles présents sur la maison de retraite. Ils peuvent faire remonter lors de cette instance les remarques ou les interrogations sur la prise en charge des résidents. La direction informe sur la vie institutionnelle et sur la gestion de l'établissement.

Fréquence des réunions ?

Le nombre de rencontres par an est d'environ 4 soit une par trimestre.

Lieu de communication dédié au C.V.S ?

Au sein de la maison de retraite Notre Dame de Bon Secours, le lieu dédié au Conseil de Vie Sociale se trouve en salle d'activité, près du panneau d'affichage en liège : mise à disposition des comptes rendus de réunion C.VS.

A ce jour, le nombre de participants pour le collège « Famille » et « Résidents » est insuffisant. C'est pourquoi nous tenons à vous informer et faire appel à votre éventuelle candidature pour rejoindre cette instance. Pour de plus amples informations, ou pour faire connaître votre intention, nous vous invitons à vous rapprocher du service administratif de la Maison de Retraite-EHPAD qui vous guidera dans les démarches à suivre.

Bien cordialement,

Jean-François POIRIER,
Directeur

